

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Pauline-Julien
8 décembre 2025 à 13h 30 au local 106

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du centre Pauline-Julien, tenue le 8 décembre 25 à 13h 30 au centre, sis 6750 chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

PRÉSENTS :

Mme Akmaral Gedikli, élève

M. Jean Isseri, organisme Carrefour Jeunesse Emploi

Mme Daniela Corina Moisa, professionnelle

M. Carl-Henry Désir, enseignant

Mme Mireille Fortier, enseignante

Mme Makhosazana Zulu, élève

Mme Aida Berberovic, organisme Promis

Formant quorum sous la présidence de **Mme Aida Berberovic, organisme Promis,**

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Mme Ouahiba Hamouche, directrice du centre

MEMBRES ABSENTS :

Aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Mme Aida Berberovic, déclare la séance ouverte. Il est **13h 35**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mireille Fortier que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Appuyé par M Carl-Henry désir

Adopté à l'unanimité (01-CE-08/12/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

-
- | | |
|---|-------|
| 1. Ouverture de la séance / vérification du quorum par la direction | 1 min |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour. | 1 min |
| 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (06 octobre 2025) | 2 min |

- | | |
|---|-------|
| 4. Suivi du procès verbal | 1 min |
| 5. Période réservée au public | 5 min |
| 6. Dossiers approbation/adoption: | |
| a) Adoption du plan de lutte contre l'intimidation à entériner. | 2 min |
| 7. Dossier de consultation | |
| Préparation du gala des finissants 25-26 | 5 min |

8.. Points d'information

- | | |
|---|--------|
| a) 1.ETP de septembre-décembre | 5 min |
| b) 2. Organisation scolaire de la session février-avril | 5 min |
| c) 3. Présentation des normes et modalités d'évaluation | 10 min |
| 8. Évaluation de la rencontre | |
| 9. Levée de la séance | 1 min |
-

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 6 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par M. Carl-Henry Désir que le procès-verbal de la séance du 6 octobre soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-08/12/2025)

4. Suivi au procès-verbal

Pas de point en suivi.

5. PAROLE AU PUBLIC

Pas de public

6. Correspondances pour la présidence

Pas de correspondance

7. Dossier d'approbation/d'adoption : sujet nécessitant une décision

a- Adoption du Plan de lutte contre l'intimidation

Le plan de lutte contre l'intimidation 2025-2026 a déjà été adopté e juin 2025.

Une nouvelle directive émanant du ministère de l'éducation indique une présentation du plan de lutte sous un autre format, incluant tous ls partenaires qui gravitent autour des établissements scolaires.

Chaque école ou centre a donc l'obligation de respecter l enouveau format du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le centre Pauline-Julien a donc procédé à la retranscription du plan de lutte selon le nouveau format exigé par le ministère.

Ce document a été élaboré par un comité de travail du centre Pauline-Julien. Pour procéder à son adoption avant décembre (échéance du ministère), la directrice Mme Ouahiba Hamouche a sollicité les membres pour se prononcer sur son adoption par courriel comme le confère un article de la Régie Interne du C.É

(article 18, page 7)

Voici un extrait du courriel envoyé aux membres ([en bleu](#)).

« Je vous sollicite pour l'adoption du présent document Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026, sous une nouvelle forme, un nouveau gabarit, comme exigé par le ministère de l'Éducation (**MEQ**).

Qu'en est-il au juste ? et pourquoi cette nouvelle adoption, alors que nous l'avions fait le 9 juin 2025 ?

- En effet, les membres qui siégeaient au conseil d'établissement de l'an dernier (2024-2025) se rappelleront que nous avons adopté le plan de lutte 2025-2026, **le 9 juin dernier**.
- Or, le MEQ vient nous baliser davantage les actions, les gestes et la marche à suivre pour contrer l'intimidation et la violence sous toutes les formes possibles.
- Le mérite de cette nouvelle mouture est que le document est riche en informations, en pistes de solutions, et il implique davantage tous les intervenants de l'établissement **et du CSSDM**.
- Ce présent document implique également un grand nombre de ressources pour venir en aide aux élèves en cas de détresse, d'abus, de violence ou d'intimidation

Ce nouveau format de plan de lutte est définitivement plus complet et il se veut être un outil d'aide dans nos milieux pour mieux prévenir et agir en cas de violence ou d'intimidation.

Important à souligner :

Il n'y pas de changement en soi, mais des ajouts, qui sont extrêmement intéressants et protègent davantage l'élève.

Le comité de travail du plan de lutte a retranscrit les textes du plan de lutte 25-26 (ancien gabarit) vers le nouveau gabarit :

Aussi, je vous sollicite pour procéder à son adoption sous ce nouveau format, conformément à l'article de notre Régie Interne qui nous donne la possibilité d'adopter ou d'approuver par courriel, si les délais l'exigent.

Comme nous devons le déposer au MEQ au plus tard en novembre, et que notre prochaine rencontre est le 8 décembre, je vous sollicite par courriel, conformément aux dispositions de **notre régie interne (article 18, page 7)**

Êtes-vous d'accord pour adopter le présent plan de lutte ? (doc : 202511-19-Plan_de_lutte à adopter.pdf)

Juste à répondre par **Oui** ou **Non** si les textes vous semblent clairs.

Si vous souhaitez une rencontre ad hoc pour en discuter, je demeure disponible.

Merci de répondre dans le délai requis par notre régie interne (dans les 36h suivant le présent courriel)

N.B. : À notre prochaine rencontre (8 décembre), nous pourrions relever les points qui pourraient vous sembler nécessaires à revoir, à bonifier ou à retirer : il s'agit d'une première étape de la démarche qui s'inscrit dans l'évaluation de notre plan de lutte 2025-2026. »

À la suite de cet échange, les membres ont adopté le plan de lutte contre l'intimidation par courriel.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Approuvée à l'unanimité (03-CE-08/12/2025)

8 - Dossier de consultation

Préparation du gala des finissants 2025-2026.

Un comité de travail est mis sur pied à notre centre. Les participants sont : Anne Tremblay et Samir Boukhobza, directions adjointes, Mme Pascale Bourassa, Mme Samira Benaïcha, M Vincent Royal-Lajeunesse, Mme Martha Rosas, M Kristiyan Nedyalkov (informatique), Mme Marie Calixte, secrétaire ainsi que la directrice, Ouahiba Hamouche.

Le souhait du personnel du centre est de reconduire la même formule que le gala 2024-2025. Les travaux vont bon train. Le comité s'y prend assez tôt pour s'assurer de gérer dans les temps tous les paramètres de cet heureux événement.

La date finale retenue est le vendredi **2 octobre 2026**.

9.POINT D'INFORMATIONS

9.1. ETP de septembre-décembre

Session/mois	Nb d'ETP du mois	Réajustement Nb d'ETP en projection d'ici juin 2025
Été	142	1220
Septembre	112	1175
Octobre	114	1127
Novembre	110	1141
Décembre	80	1056
Janvier	105	1173

Mme Hamouche rappelle que cette année, le secteur de la francisation à travers la province enregistre une baisse d'inscription qui est due à la diminution du flux migratoire.

Ainsi, tous les centres de francisation doivent fonctionner avec une enveloppe fermée, c'est-à-dire plafonnée, pour le personnel enseignant. Cela signifie que le centre ne doit pas dépasser l'enveloppe octroyée en termes de postes enseignants.

Ainsi nos ETP sont par la force des choses, plafonnés. De ce fait, même si nous étions en mesure d'augmenter de clientèle, l'enveloppe fermée vient nous limiter.

Ceci va entraîner une baisse de clientèle (baisse d'ETP), ce qui aura un impact direct sur l'octroi des budgets pour les centres de francisation.

9.2. Organisation scolaire pour la session février-avril :

Nous prévoyons une organisation scolaire pour la présente session de 32 groupes en AM, de 16 groupes le soir.

9.3. Évaluation de la rencontre.

Les membres qualifient la rencontre de très agréable, empreinte de respect.

Les membres apprécient l'ambiance de ces rencontres. La présidente et la direction remercient les membres participants et leur souhaitent un joyeux temps des fêtes.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 14 h 40.

Aida Berberovic

Mme Aida Berberovic
Présidence

Hamouche

Mme Ouahiba Hamouche
Direction d'établissement